

APPEL A CANDIDATURES – Culture & Territoires/Tout-petits

A travers son dispositif Culture & Territoires, Valence Romans Agglo s'engage pour la vitalité culturelle du territoire. L'Agglo soutient directement les initiatives des acteurs locaux et favorise la capacité de création, de production et de diffusion au sein de l'économie locale, en participant au rééquilibrage des propositions entre milieu urbain et rural.

Cette année, Valence Romans Agglo met l'accent sur la création jeune public, et expérimente Culture & Territoires/Tout-petits. Cette proposition s'inscrit dans le cadre de l'action « Prix Album du tout-petit », organisée par les Directions Familles et la Lecture Public de Valence Romans Agglo.

Le « **Prix Album du tout-petit** » vise à favoriser la lecture dès le plus jeune âge, permettant notamment de développer le langage chez le jeune enfant, mais aussi la relation parent-enfant autour d'un moment partagé. Il consiste, par le vote des familles lectrices tout au long de l'année scolaire, à désigner l'album jeunesse préféré du territoire, parmi 9 nominés.

Le dispositif Culture & Territoires/Tout-petits vient compléter cette action. Il permet de soutenir la **création d'un spectacle** en lien avec l'album du tout-petit à destination du **très jeune public : 0-3 ans** et sa **diffusion sur les communes de Valence Romans Agglo**. Ce spectacle sera joué lors de la cérémonie de remise du prix et suivi de 10 représentations sur le territoire de Valence Romans Agglo.

Dossier de candidature

Les candidats sont invités à proposer un projet de **création d'un spectacle** pour les 0-3 ans en lien avec le « Prix album du tout-petit ». **10 représentations** sont assurées dans le réseau des crèches et médiathèques de l'Agglo.

L'ensemble du projet se déroulera **sur l'année 2024**.

I. CRITERES

1.1 CREATION

Le spectacle devra répondre aux critères suivants :

- intégrer des clins d'œil aux 9 albums nominés (personnages, décors, ritournelle, ...),*
- avoir une durée adaptée au très jeune public : 20 à 30 min maximum,
- relever d'une ou plusieurs disciplines artistiques : musique, conte, théâtre, marionnette, ...
- avoir des caractéristiques techniques légères permettant sa diffusion dans des lieux non dédiés (voir ci-dessous).

*Un exemplaire de la sélection des albums sera remis au lauréat en juillet 2023

1.2 DIFFUSION

La création devra être conçue pour pouvoir être diffusée sous 2 formats de représentations.

- **Format grande jauge :**

La cérémonie de remise de Prix de l'Album du tout-petit :

Ce temps fort est prévu mi-juin 2024 et rassemble l'ensemble des professionnels et des parents ayant participé à l'action.

- Jauge estimée : 400 personnes (adultes et jeunes enfants de moins de 3 ans).
- Lieu : l'Espace Culturel Liberté (Saint-Marcel-lès-Valence).

Le public sera accueilli principalement en gradins, mais le spectacle pourra, si nécessaire, avoir lieu en plateau, entre la scène et les gradins, avec la possibilité pour les enfants d'être installés sur des tapis proches des artistes.

La salle est équipée d'une régie son, ainsi que d'éclairages sur scène.

- **Format petite jauge :**

La diffusion sur 10 sites de proximité situés sur le territoire de Valence Romans Agglo:

Le spectacle sera programmé après juin 2024 dans les lieux à jauge réduite (environ 50 adultes et enfants confondus, selon les lieux de diffusion)

Les lieux de diffusion envisagés :

- médiathèques (5 représentations)

Valence Romans Agglo

1 place Jacques Brel - 26000 Valence

04 75 81 30 30 | valenceromansagglo.fr



- lieux d'accueil du jeune enfant (de type crèches, pour 5 représentations), (sans régie ni éclairage particulier sur place).
- Selon les lieux : absence de garantie d'obscurité totale, absence de scène et/ou gradins et hauteur du plafond limitée à 2m50.

Le lauréat de l'appel à projets sera libre, en plus des 10 représentations, de faire tourner son spectacle sur d'autres équipements de son choix qu'il pourra démarcher. Il devra au préalable en informer les services de Valence Romans Agglo afin de s'assurer que cela n'entrave pas le bon déroulement de la tournée dans les équipements Agglo, qui reste prioritaire.

II. CALENDRIER

1^{er} Mars 2023 : ouverture des candidatures

30 Avril 2023 : clôture des candidatures

Juin 2023 : sélection du lauréat

14 Juin 2023 : invitation du lauréat à la cérémonie*

Juillet 2023 à Juin 2024 : création

Avril/Mai 2024 : sortie résidence avec présentation technique aux Directions Action Culturelle et Patrimoine/Enfance Jeunesse/Lecture Publique

Juin 2024 : cérémonie de remise de prix à Saint-Marcel-lès-Valence

Juillet 2024 à Décembre 2024 : diffusion du spectacle dans 10 structures de la petite enfance et des médiathèques de Valence Romans Agglo (calendrier à définir).

**Cette année la cérémonie de remise de prix aura lieu le 14 juin 2023. Le lauréat est invité à se rendre à la cérémonie dans le cadre de la préparation de la création.*

III. REMUNERATION

Une somme forfaitaire de **10 000 € TTC** sera versée au lauréat pour permettre :

- La création du spectacle et sortie de résidence
- La diffusion incluant :
 - 1 représentation à la cérémonie de remise de prix
 - 10 dates en structures d'accueil petite enfance et médiathèques

Cette enveloppe comprend l'ensemble des frais annexes à la création et la diffusion du spectacle (déplacements, logements, repas, ...).

Le versement sera effectué sur présentation d'une facture, selon l'échéancier suivant :

- Acompte de 2 000€ en janvier 2024 sous réserve que la création ait effectivement commencé
- 4 000€ à l'issue de la création et de la cérémonie de remise de prix en juin 2024
- 2 000€ à l'issue des 5 premières dates de diffusion
- 2 000€ à l'issue des 5 dernières dates de diffusion sous présentation d'un bilan moral de l'action

IV. CONVENTIONNEMENT

- Une convention sera établie entre Valence Romans Agglo et l'association/artiste encadrant les conditions de réalisation de la création et diffusion du spectacle objet de la commande.
- Par ailleurs, un contrat sera établi pour chaque cession.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE

Seuls les artistes professionnels sont éligibles. Le dossier peut être déposé au nom d'une association ou d'un artiste indépendant.

Les dossiers de candidature devront contenir :

- La **fiche de renseignement** ci-jointe complétée ;
- Une **note d'intention décrivant le projet de création** : discipline artistique, composition équipe artistique et technique, trame, univers visuel, sonore, ... tout élément permettant de donner une idée de la proposition artistique en dehors des éléments piochés dans la sélection d'albums ;
- Une **fiche technique prévisionnelle** ;
- Un **budget** détaillé
- Un **dossier artistique présentant un panorama des productions récentes** ;
- Un RIB ;
- tout autre document que le candidat jugera utile de communiquer.

Pour faciliter l'examen des candidatures, **seuls les dossiers numériques format PDF seront acceptés.**

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante :

actionculturelle@valenceromansagglo.fr

- Objet : Candidature Culture & Territoires Tout-petits - Nom du candidat.

Si les documents sont trop volumineux, merci d'utiliser « WeTransfer »

DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS :

30 avril 2023

Contact

Direction Action culturelle et Patrimoine

04.75.79.25.10

actionculturelle@valenceromansagglo.fr

Valence Romans Agglo

1 place Jacques Brel - 26000 Valence

04 75 81 30 30 | valenceromansagglo.fr



ANNEXE – FICHE DE RENSEIGNEMENT

Coordonnées

Association / Compagnie :.....

Nom :

Adresse :.....

.....

.....

Tél. :.....

Mail :.....

N° SIRET :

Assujetti à la TVA : OUI / NON

RIB/IBAN (à joindre) :

Pour les artistes-auteurs indépendants

N° Sécurité sociale :

Dispensé de précompte : OUI / NON

Si oui, joindre le certificat de précompte

Nom (provisoire) du spectacle :.....

Résumé de la note d'intention :.....

.....

.....

.....

.....

.....

Valence Romans Agglo

1 place Jacques Brel - 26000 Valence

04 75 81 30 30 | valenceromansagglo.fr

